

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mercredi premier juillet deux mille quinze à dix-sept heures trente, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2014-2015 et 2015-2016 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 *d*), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : *Le président (...) a la garde du sceau du Conseil.*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 55 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2014-2015 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 55 (législature 2011-2016), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2011, reliés par législatures jusqu'au N° 54, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2014-2015 :

Le président :	Jacques PERNET
Le 1 ^{er} vice-président :	Yvan SALZMANN
Le 2 ^e vice-président :	Philippe DUCOMMUN
Le scrutateur :	Philippe CLIVAZ
La scrutatrice :	Marlène VOUTAT
Le scrutateur suppléant :	Matthieu CARREL
La scrutatrice suppléante :	Nicole GRABER
Le secrétaire :	Frédéric TÉTAZ

./.

Pour le Bureau de l'an 2015-2016 :

Le président : Yvan SALZMANN

Le 1^{er} vice-président : Philippe DUCOMMUN

La 2^e vice-présidente : Marlène VOUTAT

Les scrutateurs : Henri KLUNGE

André GEBHARDT

Le scrutateur suppléant : Jacques-Étienne RASTORFER

La scrutatrice suppléante : Nicole GRABER

Le secrétaire : Frédéric TÉTAZ

—